

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1762**

commune (s) : Oullins - Pierre Bénite

objet : Aménagement des locaux des équipes politiques de la ville - Attribution d'une subvention aux communes d'Oullins et de Pierre Bénite

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1762**

commune (s) : Oullins - Pierre Bénite

objet : **Aménagement des locaux des équipes politiques de la ville - Attribution d'une subvention aux communes d'Oullins et de Pierre Bénite**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain sont mises en place des équipes "projet" dans les différents quartiers prioritaires de l'agglomération lyonnaise, inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010.

C'est ainsi que 2 Equipes dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) sont présentes à Oullins (pour les quartiers de la Saulaie et du Golf) et à Pierre Bénite (quartier Haute Roche). Elles ont pour mission de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le CUCS dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines. A ce titre, elles sont cofinancées et donc comandatées par les 2 communes, la Communauté urbaine et l'Etat.

Pour assurer la nécessaire dimension de proximité auprès des habitants et des partenaires, ces deux équipes sont installées dans les locaux situés avenue Jean Jaurès à la Saulaie pour Oullins et avenue de Haute Roche pour Pierre Bénite, au cœur des quartiers prioritaires. Pour accueillir les habitants dans de meilleures conditions, les communes d'Oullins et Pierre Bénite, en tant que maître d'ouvrage, réalisent des travaux de remise en état et restructuration de ces locaux. Les conditions de travail des équipes projet et la fonctionnalité des locaux ainsi améliorés permettront une meilleure prise en compte des demandes des habitants. Il s'agit bien de favoriser la visibilité et lisibilité de l'action publique sur les quartiers.

Ainsi, le présent rapport concerne la participation de la Communauté urbaine, à hauteur de :

- 2 500 € pour un coût total d'opération de 7 500 € pour le local d'Oullins,
- 49 500 € pour un coût total d'opération de 140 000 € (dont 18 293 € pour l'Etat) pour le local de Pierre Bénite.

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007 et n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 500 € au profit de la commune d'Oullins et de 42 500 € au profit de la commune de Pierre Bénite dans le cadre de l'aménagement des locaux des équipes politiques de la ville,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et les communes d'Oullins et Pierre Bénite définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 341 - fonction 820 - opération 0855.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**